



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mise à disposition des doses de vaccins contre la grippe

Question écrite n° 19758

Texte de la question

Mme Corinne Vignon attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la possibilité de mettre à disposition des doses de vaccins contre la grippe au sein des cabinets des infirmiers. À l'occasion de son discours lors du lancement de la semaine européenne de la vaccination, Mme la ministre a précisé qu'un projet était en cours pour mettre à disposition des vaccins en cabinets de médecins et de sages-femmes. Les infirmiers constituent la profession de santé la plus nombreuse en France. En conséquence, il lui semble pertinent d'intégrer ces 680 000 professionnels à ce projet. La mise à disposition de doses de vaccins contre la grippe au sein de leur cabinet permettrait d'offrir aux citoyens un accès simplifié à un acte de prévention nécessaire. Cette mesure accroîtrait également la couverture vaccinale de la population à l'heure où la grippe est responsable de 7 000 morts prématurés par an et où le taux de vaccination contre la grippe saisonnière chez les personnes ciblées atteint 50 %. Chiffre très en-deçà des objectifs de l'OMS, qui sont fixés à 75 %. En conséquence, elle souhaite savoir si le Gouvernement compte autoriser la mise à disposition des doses de vaccins contre la grippe au sein des cabinets des infirmiers, sous réserve du respect des mêmes règles de traçabilité et de conservation que les pharmaciens.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Vignon](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19758

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mai 2019](#), page 4621

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)